

**Conseil de métropole du 29 avril 2016**

**Eric Guellec, pour le groupe des élus communistes.**

**Monsieur le président,**

**Le groupe des élus communistes soutient les salariés actuellement en lutte.**

**Concernant l'indemnité de sujétion particulière, il est important de se souvenir que le déblocage du point d'indice ne va pas entraîner d'augmentation du pouvoir d'achat puisqu'en 2015 et 2016, les fonctionnaires territoriaux ont vu, sur leur fiche de paye, les cotisations retraites augmenter.**

**D'autre part, il est essentiel de rappeler ici quelques éléments concernant le rôle des ATSEM, agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, pour ceux qui ne le sauraient pas. Concernant leur rôle et donc leur importance pour nos enfants.**

**Leur mission est d'accompagner, d'assister l'enseignant dans les différentes actions qui concourent au bien-être de l'élève.**

**Auprès d'élèves de petite section, de moyenne section et donc de grande section d'école maternelle.**

**Nous entendons parfois dire que les élèves de grande section sont autonomes. Au-delà du fait que la notion d'autonomie est très relative, demandons-nous dans quels domaines ils seraient autonomes.**

**Ils sont logiquement, pour la plupart d'entre eux mais pas dans leur totalité, plus autonomes que des élèves de petite et de moyenne sections pour ce qui concerne le passage aux toilettes, la gestion de leur nez qui coule, des fermetures-éclair qui se coincent, des manteaux qu'on arrive pas à enfiler, des boutons, bonnets,**

écharpes, etc.

**Et c'est là qu'on en revient au travail des ATSEM. Leur mission consiste, je l'ai dit à l'instant, à assister l'enseignant dans les différentes actions qui concourent au bien-être de l'enfant.**

**Les ATSEM aident donc également l'élève, sous la responsabilité de l'enseignant, dans le bon accomplissement des tâches scolaires. Et là, je vous certifie que de nombreux élèves de grande section ne sont pas autonomes!**

**Ce peut être l'aide à l'apprentissage de la gestion du matériel, à la gestion du temps donné pour accomplir une tâche, à la reformulation d'une consigne, à la validation de certains travaux, à la régulation de la prise de parole...**

**Donc, on le voit bien, le travail d'une ATSEM en classe en présence des élèves va bien au-delà de s'assurer du bien-être hygiénique des enfants. Elles participent, en grande section, à la meilleure préparation possible des élèves à l'entrée future en CP, classe dans laquelle, vous le savez, les enfants jouent gros, puisque ils y sont mis en situation d'apprendre à lire.**

**Les ATSEM sont membres à part entière de l'équipe éducative. De fait, leur remplacement dès le premier jour d'arrêt nous apparaît, à nous, élus communistes, un élément favorisant un peu plus la réussite scolaire des élèves de grande section de maternelle, ce à quoi nous sommes ici tous attachés, bien évidemment.**

**Et que d'autres municipalités aient fait le choix de ne pas placer d'ATSEM sur les classes de grande section de maternelle nous importe peu, finalement ; ce n'est pas ce choix que nous voulons pour Brest.**

**Nous pensons que rétablir le remplacement des ATSEM dès le premier jour de leur arrêt serait un geste politique fort, Monsieur**

**le président.**

**Je vous remercie.**